



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL  
ET DE LA COMMUNICATION



Cotonou, le 12 OCT 2025

N°013 -25/HAAC/PT/CMED/SG/SGA/SCS

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE RELATIF AUX ACCREDITATIONS DES JOURNALISTES  
ETRANGERS POUR LA COUVERTURE MEDIATIQUE DES ELECTIONS  
LEGISLATIVES ET COMMUNALES COUPLEES DU 11 JANVIER 2026**

Dans le cadre de la couverture médiatique des élections législatives et communales prévues le 11 janvier 2026, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) informe les professionnels des médias de la presse étrangère désireux de couvrir lesdites élections qu'ils sont invités à soumettre leur demande d'accréditation exclusivement via le menu « **Services / Accréditations** » du site internet de la HAAC, à l'adresse suivante : [www.haac.bj](http://www.haac.bj)

Cette demande d'accréditation devra porter en **objet** la mention suivante :  
« **COUVERTURE MÉDIATIQUE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET COMMUNALES  
DU 11 JANVIER 2026** ».

La demande devra également inclure :

- le nom de l'organe de presse représenté ;
- les informations relatives au journaliste (nom, prénom) ;
- la fonction occupée au sein du média.

La liste des pièces qui doivent accompagner cette demande en ligne figure sur le même site internet.

La date limite de dépôt des demandes est fixée au vendredi **21 novembre 2025 à 17 heures**.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Institution à l'adresse suivante : [contact@haac.bj](mailto:contact@haac.bj)

Pour le Président & P.O.  
Le Secrétaire Général

François K. AWOUDO



1